



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi 03 mai 2021

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal, tenue lundi le 3 mai 2021
à la salle municipale, de 20 h à 20 h 40.

Sont présents: Monsieur Denis Bergeron
Monsieur Guy Dupuis
Madame Valérie Fortier
Monsieur Jocelyn Jutras
Monsieur Marcel Larochelle
Monsieur Éric Morissette
Monsieur Yvon Martel
Monsieur Marc Plante

La séance est ouverte à 20 h par le maire, monsieur Marc Plante, qui est le président
de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit
comme secrétaire de la réunion.

115-2021

Procédure exceptionnelle pour la séance du conseil

Le conseil de la Municipalité de Saint-Valère siège en séance ordinaire ce lundi
3 mai 2021 et les conseillers et conseillère sont tous physiquement présents.

CONSIDÉRANT le décret 433-2021 du 24 mars 2021 qui prolonge l'état sanitaire
d'urgence pour une période de 10 jours et a refondu la majorité des règles sanitaires
s'appliquant selon le palier d'alerte.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état
d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état
d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1-2021 du 6 janvier 2021 qui prolonge cet état
d'urgence pour une période additionnelle de trente jours, soit jusqu'au 8 février 2021;

CONSIDÉRANT que la région Centre-du-Québec a été décrétée en zone rouge par la
Santé publique depuis la moitié du mois d'octobre pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 2021-020 du 1er avril 2021, 2021-021 du 5 avril
2021, 2021-022 et 2021-023 du 7 avril 2021, 2021-024 du 9 avril 2021, 2021-025 du
11 avril 2021, 2021-026 du 14 avril 2021, 2021-027 du 16 avril 2021, 2021-028 du
17 avril 2021 et 2021-029 du 18 avril 2021, le ministre a également pris certaines
mesures afin de protéger la population et qui permet au conseil de siéger à huis clos
et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout
moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la
population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance
soit tenue à huis clos et un enregistrement de la séance a été fait et est disponible sur le
site internet de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Dupuis, appuyé par Valérie Fortier et
résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

116-2021

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Valérie Fortier et appuyé par Denis Bergeron que l'ordre du jour
est adopté tel que lu.

117-2021

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 12 avril.

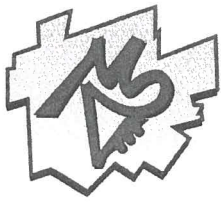
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Yvon Martel que le procès-verbal
de l'assemblée du 12 avril 2021 est accepté tel que déposé.

118-2021

Adoption des comptes.

Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Denis Bergeron que les comptes sont
acceptés tels que présentés.

Voir la liste des comptes fournisseurs annexée.



Dépenses pour l'assemblée du lundi 7 juin 2021
selon les objets

Administration 100 :

Législation	240,00 \$
Gestion financière et administrative	6 459,84
Contribution employeur	8 065,46
Incendie	_____
Quote-part	_____
Sécurité publique - police	_____
Salaires	13 032,63

Transport routier 300 :

Voirie	8 954,05
Éclairage des rues	618,09
Enlèvement de la neige	_____

Hygiène de milieu 400 :

Enlèvement des ordures	13 120,96
Bibliothèque	443,84
Loisirs	172,46
Parc	63,99
Urbanisme	7 401,52
Fonds dépenses en immobilisation ameublement	_____
Fonds dépenses en immobilisation loisirs	_____
Fonds dépenses en immobilisation bâtiment	_____
Fonds dépenses en immobilisation voirie	7 736,33
Fonds dépenses en immobilisation machinerie	26 444,25
Comité embellissement	_____
Journal	_____

TOTAL DES DÉPENSES

92 753,42 \$



No de résolution
ou annotation

119-2021

Avis de motion pour le règlement numéro 381-2021 imposant un tarif de compensation pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués sur le cours d'eau Hébert et sur sa branche Champagne.

Yvon Martel, conseiller, présente et donne avis de motion qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, sera présenté avec dispense de lecture pour adoption, le règlement numéro 381-2021 imposant un tarif de compensation pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués sur le cours d'eau Hébert et sur sa branche Champagne. Une copie du règlement était disponible sur le site internet de la Municipalité considérant la tenue de la séance à huis clos.

120-2021

Demande de cotation pour la pose d'asphalte dans le rang 10.

Il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Valérie Fortier que le conseil autorise l'envoi par le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras d'une demande de cotation pour la correction d'asphalte à la hauteur du numéro de porte 760 rang 10.

121-2021

Autorisation pour déplacer radio CB.

Il est proposé par Guy Dupuis et appuyé par Éric Morissette que le conseil autorise le déplacement de la radio CB situé au 589, rang 11 pour le relocaliser chez l'inspecteur en voirie monsieur Yvan Verville.

122-2021

Autorisation achat membrane voirie.

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que le conseil autorise l'inspecteur en voirie, monsieur Yvan Verville, à faire l'achat de membrane pour la voirie pour un montant maximum de 8 000 \$ plus taxes.

123-2021

Demande de nettoyage du cours d'eau Hébert, branche Bourgeois-Lefebvre;

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé une demande de nettoyage de cours d'eau Hébert, branche Bourgeois-Lefebvre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Valérie Fortier et appuyé par Éric Morissette:

QUE le conseil accepte le dépôt de la demande de nettoyage du cours d'eau Hébert, branche Bourgeois-Lefebvre, faite par la Municipalité de Saint-Valère;

QUE la répartition des travaux de nettoyage soit faite par bassin versant;

ET QUE ladite demande soit acheminée à la MRC d'Arthabaska.

124-2021

Dossier coordonnateur (trice) en loisir et vie communautaire.

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Éric Morissette que l'affichage du poste de coordonnateur (trice) en loisir et vie communautaire soit reporté à l'automne 2021 puisque la dernière ouverture de candidature n'a rien donné et qu'en période de pandémie, il est impossible d'organiser des activités.

125-2021

Décision sur la tenue d'un camp de jour pour l'été 2021.

ATTENDU QU'aucun(e) candidat(e) n'a été retenu(e) lors du dernier affichage du poste de coordonnateur (trice) au loisir et vie communautaire;

ATTENDU QUE l'ouverture reportait l'embauche à plus de trois semaines et il serait trop tard pour trouver les animateurs et de programmer les activités;

ATTENDU QUE l'organisation et la gestion du camp est sous la responsabilité et l'expertise de la personne occupant le poste de coordonnateur (trice) en loisir et vie communautaire;

CONSIDÉRANT l'impossibilité de procéder au réaffichage du poste de coordonnateur (trice) ainsi que de ceux des employés saisonniers dans les délais nécessaires à l'organisation du camp de jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Valérie Fortier et appuyé par Éric Morissette la tenue du camp de jour n'ait pas lieu à l'été 2021.



No de résolution
ou annotation

126-2021

Autorisation pour location du terrain de balle le vendredi à la Ligue de Balle Saint-Valère

Il est proposé par Valérie Fortier et appuyé par Marcel Larochelle que le conseil autorise monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat de location du terrain de balle pour les vendredis de la saison 2021, à La Ligue de Balle de Saint-Valère, au montant de 1 200 \$ et de permettre la location occasionnelle, les samedis, selon un ajustement proportionnel des frais.

127-2021

Demande de Canneberge Désilets de modifier le règlement municipal.

ATTENDU QUE Canneberge Désilets SENC a procédé à la construction d'une station de pompage de 35 x 70 sur la limite des municipalités de Saint-Samuel et de Saint-Valère;

ATTENDU QUE la construction a été réalisée sans préalablement avoir obtenu un permis de construction;

ATTENDU QUE la demande de permis a été déposée trois jours après avoir entamé les travaux et que l'inspecteur a refusé ladite demande;

ATTENDU QUE l'inspecteur exige une marge de recul de 5 mètres entre la construction et la limite de propriété de Saint-Valère du matricule # 0705-22-7135;

ATTENDU QUE Canneberge Désilets SENC a fait une demande de modification du règlement afin de régulariser la construction;

ATTENDU QU'il est propriétaire d'une grande superficie de terrain;

ATTENDU QUE la propriété est située en plein milieu d'un champ ce qui ne cause pas de préjudice;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Valérie Fortier et appuyé par Guy Dupuis que le conseil accepte de faire la modification du règlement de zonage à la condition que la Municipalité de Saint-Samuel accepte elle aussi à faire la modification de son règlement sur son territoire étant donné que la dite propriété est à cheval entre les deux municipalités.

128-2021

Autorisation pour la location d'un rouleau sur les terrains de la municipalité (parc, terrain soccer, centre administratif).

Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Éric Morissette que le conseil autorise la location du rouleau à l'entreprise Pelouse Expert EB pour passer sur les terrains des loisirs, du centre administratif et du parc pour l'année 2021 au montant de 650 \$ plus taxes.

129-2021

Autorisation pour l'embauche d'un opérateur de camion et manœuvre à l'entretien des travaux publics.

Il est proposé par Guy Dupuis et appuyé par Denis Morissette que le conseil autorise l'embauche d'un opérateur de camion et manœuvre à l'entretien des travaux publics, monsieur Steven Latendresse, à 25 \$ de l'heure, 36 heures par semaine et avec une période de probation de 3 mois.

130-2021

Autorisation pour le paiement de la facture Miroslav Chum inc., dossier du cours d'Eau Blanchette pour la remise en état naturel Sylvain Landry et Ferme Lanssi.

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que le conseil autorise le paiement de la facture relative au remboursement des travaux dans le cours d'eau Blanchette pour la remise en état naturel au montant de 7 401,52 \$ à Miroslav Chum inc.

131-2021

Autorisation signature de l'entente avec monsieur Sylvain Landry et Ferme Lanssi pour le cours d'eau Blanchette et la fin des travaux.

ATTENDU QUE Municipalité de Saint-Valère a obtenu un jugement de la Cour supérieure, sous la présidence de l'honorable Danye Daigle, d'une demande introductive d'instance du tribunal en date du 9 juillet 2019, sous le numéro 415-17-001449-184, qui ordonnait, entre autres, à monsieur Sylvain Landry et Ferme Lanssi et ses ayants droit d'enlever les remblais faits dans les dix mètres de la rive lors de la remise en état des lieux du cours d'eau Blanchette, de respecter la sinuosité existante du cours d'eau et le profil existant du cours d'eau Blanchette sur les lots 5 180 474 et 5 180 475 du cadastre du Québec.



No de résolution
ou annotation

131-2021

Autorisation signature de l'entente avec monsieur Sylvain Landry et Ferme Lansì pour le cours d'eau Blanchette et la fin des travaux (suite).

ATTENDU QUE des travaux sont prévus à l'été 2022 pour le nettoyage du cours d'eau Blanchette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Valérie Fortier que le conseil autorise le maire, monsieur Marc Plante, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, à procéder à la signature de l'entente avec le propriétaire monsieur Sylvain Landry et de Ferme Lansì afin de l'autoriser à faire la plantation d'arbre après les travaux de nettoyage prévu à l'été 2022 pour le cours d'eau Blanchette et la fin des travaux.

132-2021

Autorisation pour désigner des endroits d'affichage d'avis public.

Il est proposé par Valérie Fortier et appuyé par Guy Dupuis que le conseil autorise la désignation des endroits d'affichage d'avis public aux deux lieux suivants :

- | | |
|---|--|
| 1. Bureau municipal
2, rue du Parc
Saint-Valère (Québec)
GOP 1M0 | 2. Église
1638, route 161
Saint-Valère (Québec)
GOP 1M0 |
|---|--|

133-2021

Autorisation pour le dépôt d'une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour permettre l'implantation d'un garage et l'entreposage d'un bac à sable municipal.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valère s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin que soit autorisé en sa faveur l'aliénation d'une partie du lot 5 180 482 cadastre du Québec d'une superficie approximative de 7,4 hectares ainsi que l'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur une superficie de 1,9930 hectares afin d'aménager un garage municipal pour l'entreposage de la machinerie, des équipements, des outils et matériaux nécessaires aux travaux de voirie et d'entretien des infrastructures municipales, ainsi qu'un abri pour l'entreposage des sels de voirie;

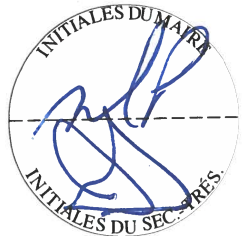
ATTENDU QUE la relocalisation du garage municipal est inévitable en raison de la fin du bail de location de l'espace présentement occupé;

ATTENDU QUE l'emplacement trouvé est le fruit de plusieurs années de recherches et de plusieurs démarches afin de trouver l'endroit adéquat pour la municipalité;

ATTENDU QUE selon le Centre d'expertise hydrique du Québec, la totalité du périmètre urbain est situé en zone inondable, ce qui élimine l'ensemble des possibilités pour la construction d'un abri pour l'entreposage de sels de voirie;

ATTENDU QUE la Municipalité a analysé le détail des travaux selon les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, à savoir :

No	Critères	Justifications
1	Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants	Le site visé est de classe 3 et 5 selon le site info-sols.ca Les lots avoisinants ont un potentiel agricole similaire.
2	Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture	La demande vise une utilisation autre qu'agricole pour seulement 1,993 hectares. Les 5,4 hectares restant conserveront une utilisation agricole, soit une utilisation forestière.



No de résolution
ou annotation

133-2021

Autorisation pour le dépôt d'une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour permettre l'implantation d'un garage et l'entreposage d'un bac à sable municipal (suite).

3	Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants	Les conséquences sont négligeables comparativement aux bénéfices d'une acceptation pour l'utilité publique.
4	Contraintes et effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale	L'endroit choisie pour l'entreposage de sel de voirie respectent les diverses normes concernant la localisation des abrasifs.
5	Disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou à réduire les contraintes sur l'agriculture	Aucun espace disponible dans le périmètre urbain.
6	Homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole	La communauté et les exploitations agricoles sont homogènes (grande culture, élevage et lot forestier)
7	Effets sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région	Non applicable
8	Constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture	L'entreprise Ferme Jean-Baptiste Inc. Reste propriétaire d'environ 11,4 ha. Par contre, l'entreprise possède environ 146 ha dans la municipalité.
9	Effets sur le développement et les conditions socio-économiques de la région	L'autorisation est nécessaire afin que la municipalité conserve un service de voirie, ce qui est, primordiale.
10	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie	La municipalité se démarque par la qualité de ses services de voiries qu'elle offre à la population. Dans l'optique de conserver un bon service à la collectivité, une autorisation est nécessaire.

ATTENDU QUE le Comité consultatif agricole de la MRC d'Arthabaska a étudié le dossier lors de sa séance du 30 janvier 2019 et a recommandé au conseil de la MRC de modifier le schéma d'aménagement et de développement afin de permettre la réalisation du projet de la Municipalité;

ATTENDU QUE la MRC a modifié son schéma d'aménagement et de développement en conséquence et que cette modification est entrée en vigueur le 12 mars 2021;

ATTENDU QUE la municipalité a modifié ses règlements d'urbanisme et que cette modification sera adoptée le 10 mai 2021 et entrera en vigueur selon la Loi;

ATTENDU QUE la demande sera conforme au règlement d'urbanisme de la municipalité de Saint-Valère et est conforme au schéma d'aménagement de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Valérie Fortier que le conseil appuie et autorise la demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. de la municipalité de Saint-Valère afin d'aliéner et d'utiliser à des fins autres que l'agriculture une partie du lot 5 180 482 cadastre du Québec.



No de résolution
ou annotation

134-2021

Autorisation pour la signature et le paiement des frais pour la des documents de la demande Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'implantation d'un garage et l'entreposage d'un bac à sable municipal.

Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Denis Bergeron que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, a déposé et à signer les documents pertinents de la demande CPTAQ pour l'implantation d'un garage et d'un bac à sable municipal ainsi qu'à effectuer le paiement des frais de 311 \$ pour le dépôt de la dite demande.

135-2021

Renouvellement de permis de chenil – Madame Noëlline Daraïche, 594 route 161.

ATTENDU QUE madame Noëlline Daraïche a adressé au conseil une demande de renouvellement pour l'exploitation de chenil pour un Teckel, un Pinsher, un Carlin croisé Chihuahua, deux Yorkshire et un Bouvier croisé;

ATTENDU QUE madame Noëlline Daraïche a établi son chenil au 594, route 161 sur le lot 5 180 429 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité a délégué sa compétence à l'organisme de la SPAA concernant la gestion des plaintes et des licences des animaux domestiques;

ATTENDU QUE pour l'autorisation de sa demande, madame Noëlline Daraïche, devra se conformer aux règlements de la Municipalité et de la SPAA en vigueur sur le territoire ainsi que le règlement provincial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Dupuis et appuyé par Valérie Fortier que le conseil autorise l'exploitation d'un chenil pour l'année 2021 à madame Noëlline Daraïche et ce, aux conditions suivantes :

QUE madame Noëlline Daraïche se procure une licence annuelle pour chacun des chiens dont elle est propriétaire. Ces licences sont disponibles au bureau de la SPAA;

QUE madame Noëlline Daraïche devra faire une demande de renouvellement à chaque année avant le 31 mars;

QUE l'autorisation soit acceptée après avoir eu une recommandation de la responsable de la SPAA qui confirme la conformité de l'installation ainsi que les réglementations;

QUE madame Noëlline Daraïche se conforme à toute nouvelle réglementation de la Municipalité et de la SPAA et provinciale, le cas échéant;

QU'à la suite d'une plainte, madame Noëlline Daraïche, devra régler le problème dans les trois jours suivant l'avertissement de la SPAA;

QU'à défaut par madame Noëlline Daraïche de respecter l'une ou l'autre des conditions ci-dessus mentionnées, la présente autorisation sera automatiquement annulée.

136-2021

Soutien au recensement du Canada.

Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Guy Dupuis que le conseil appuie la démarche et soutient le Recensement de 2021 en encourage toutes les personnes de la municipalité à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent les programmes et les services au profit de notre collectivité.

137-2021

Résolution pour appui à la fondation Émergence pour la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;



No de résolution
ou annotation

137-2021

Résolution pour appui à la fondation Émergence pour la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie (suite).

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

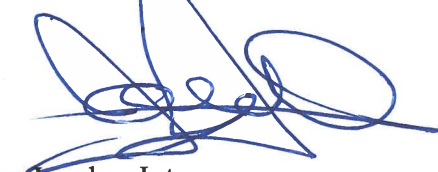
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Valérie Fortier et adopté à l'unanimité de proclamer le 17 mai *Journée Internationale contre l'homophobie et la transphobie* et de souligner cette journée en tant que telle.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes :

118-2021, 120-2021, 121-2021, 122-2021, 123-2021, 127-2021, 128-2021,
129-2021, 130-2021, 134-2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4^e jour du mois de mai deux mil dix-vingt et un.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,



Jocelyn Jutras

Lecture de la correspondance.
Le directeur général donne lecture de la correspondance.

MRC d'Arthabaska, Éric Pariseau : Travaux sur le cours d'eau Hébert, branche
Bourgeois-Lefebvre

Ministère des transports, P.Rousseau, ing. : Positionnement du panneau lumineux

Ministère des transports : Inspection des ponts situés sur le réseau municipal

Me Julie Bergeron : Demande d'autorisation C.P.T.A.Q – Projet construction d'un
garage municipal

Renouvellement de permis de chenil : Noëlline Daraïche

Demande de changement aux règlements : Canneberge Désilets S.E.N.C

Éric Poirier : Demande pour la location du terrain de balle par la Ligue de Baseball
de Saint-Valère pour la saison 2021

Pelouse Expert EB : Frais pour le service location pour le roulage de pelouse

Miroslav CHUM inc : Facture et devis technique pour la remise en état naturel d'une
section de la rivière Blanchette Ferme Landi et monsieur
Sylvain Landry

Statistics Canada : Recensement 2021

Fondation Émergence : Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

Fondation québécoise du cancer : Campagne corporative 2021

Planitou : Lancement de l'application Planitou pour les camps

Carrefour d'entraide bénévole bois-francs : Semaine nationale de l'action bénévole

Revues/Dépliants : Via Bitume, La voix du vrac, AQ Airs, InfraStructure, Vivacité,
Construire en bois #1 et #2.



No de résolution
ou annotation

138-2021

Clôture de la séance.

Il est proposé à 20 h 40 par Yvon Martel que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord.
En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Marc Plante
Maire

Marc Plante
Maire

Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier